



Assemblée communale no 5 de la commune de Bas-Intyamont

**du 15 mai 2018 de 20.00 h. à 21.30 h.
à la salle communale, ancienne école de Villars-sous-Mont**

Présidence :	Monsieur Claudio Derada, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 18 du 4 mai 2018 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamont no 98 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	1017
Citoyens présents :	29 citoyens actifs à l'ouverture de la séance
Scrutateurs :	Mme Laurence Jaquet Pugin et M. Joël Grandjean
Preneur du PV:	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 5ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier et M. Sandy Bapst, personnel de l'administration, n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il informe aussi qu'une personne est présente, sans droit de vote, en qualité d'auditrice.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; les scrutateurs communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2018 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2017 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière – approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
4. Crédit d'investissement complémentaire – révision du PAL
5. Rapport de la Commission financière et vote
6. Crédit d'investissement complémentaire – réfection de la route chemin des Rez de la Ferrannaz et Recardets – Estavannens
7. Rapport de la Commission financière et vote
8. Crédit d'investissement complémentaire – acquisition et installation d'un pavillon scolaire
9. Rapport de la Commission financière et vote
10. Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud fribourgeois (ASF) et approbation des statuts y relatifs
11. Divers
 - a) Remplacement d'un tracteur au service de l'édilité

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch

1. Lecture du procès-verbal no 4 de l'assemblée du 27 novembre 2017

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 27 novembre 2017 sont priées de le faire en levant leur bulletin. »

Résultat : 29 oui 0 non 0 abstention

2. Comptes 2018

2.2.1 Compte de fonctionnement

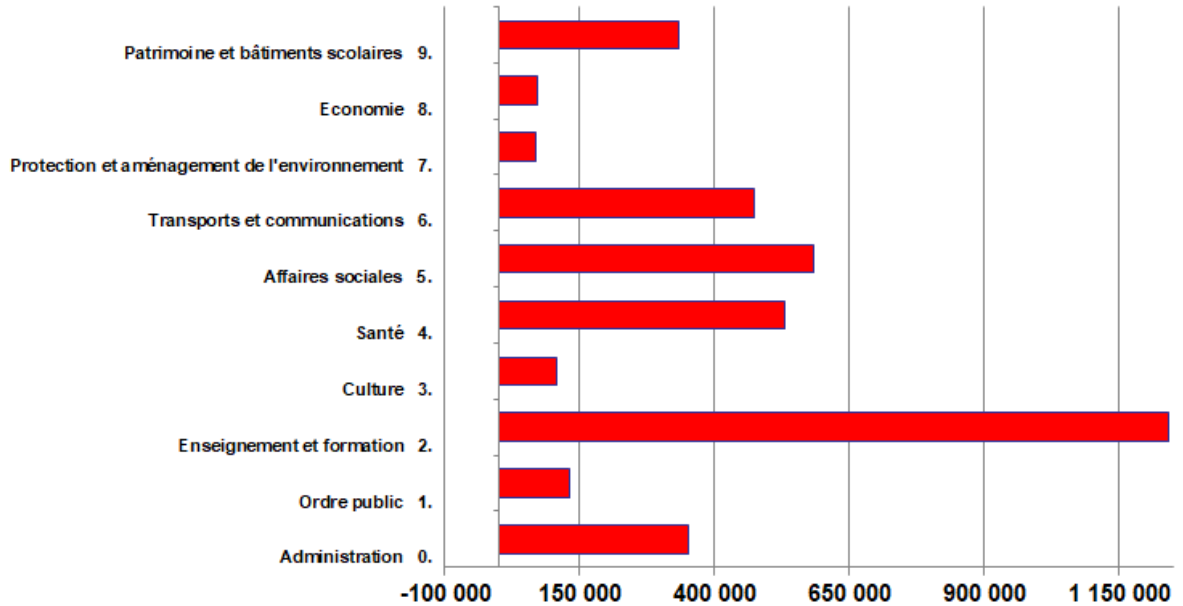
Mme Carole Pasquier rappelle les totaux du compte de fonctionnement, soit

Au total des charges	CHF	7'206'031.34
Au total des recettes	CHF	7'228'959.52
Bénéfice	CHF	22'928.15

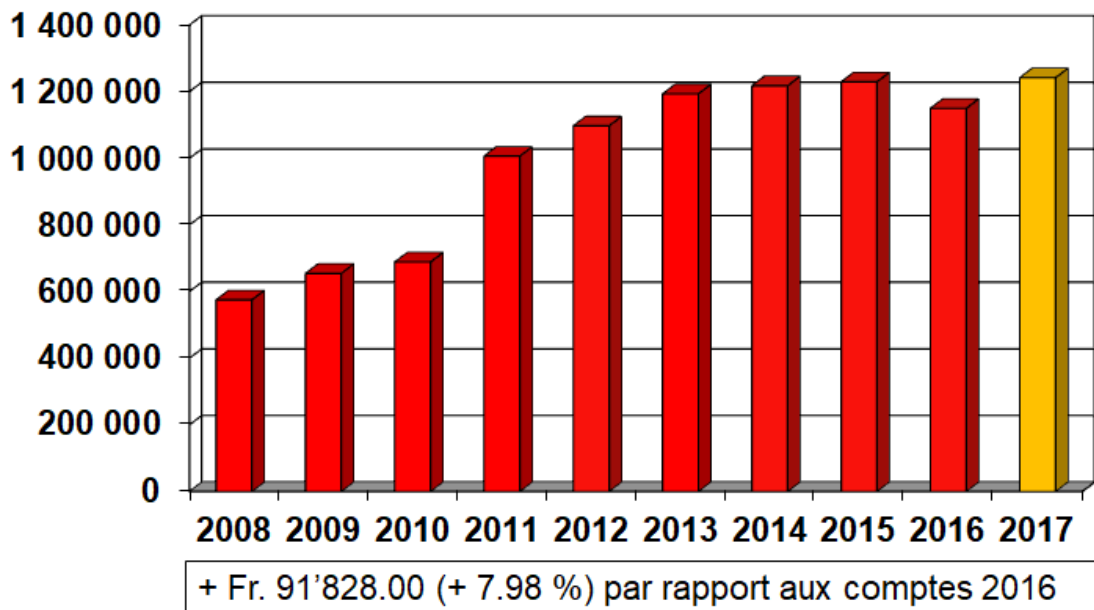
Le bénéfice indiqué est le résultat après attribution de CHF 55'000.00 au fonds de réserve pour les routes.

Elle détaille le fonctionnement du ménage communal par la projection de graphiques :

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits

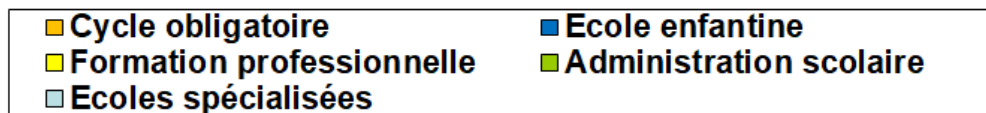
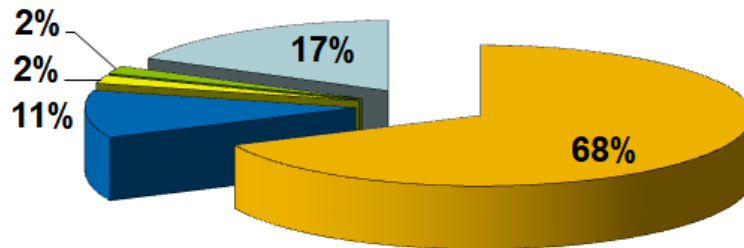


Enseignement et formation – charges liées

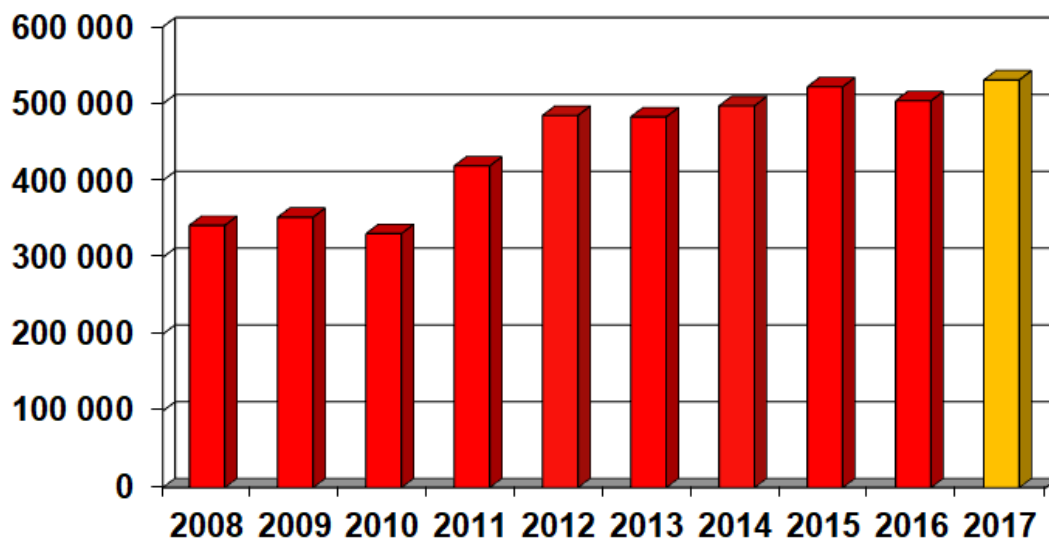


Enseignement et formation

Répartition des charges de l'enseignement et formation :

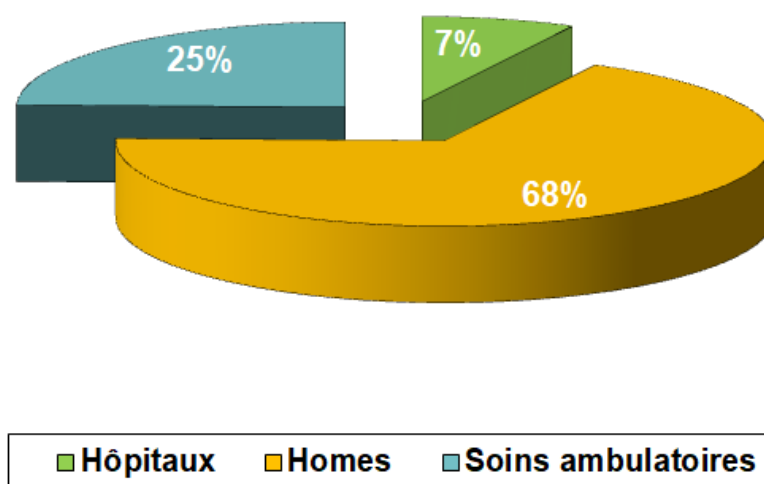


Santé

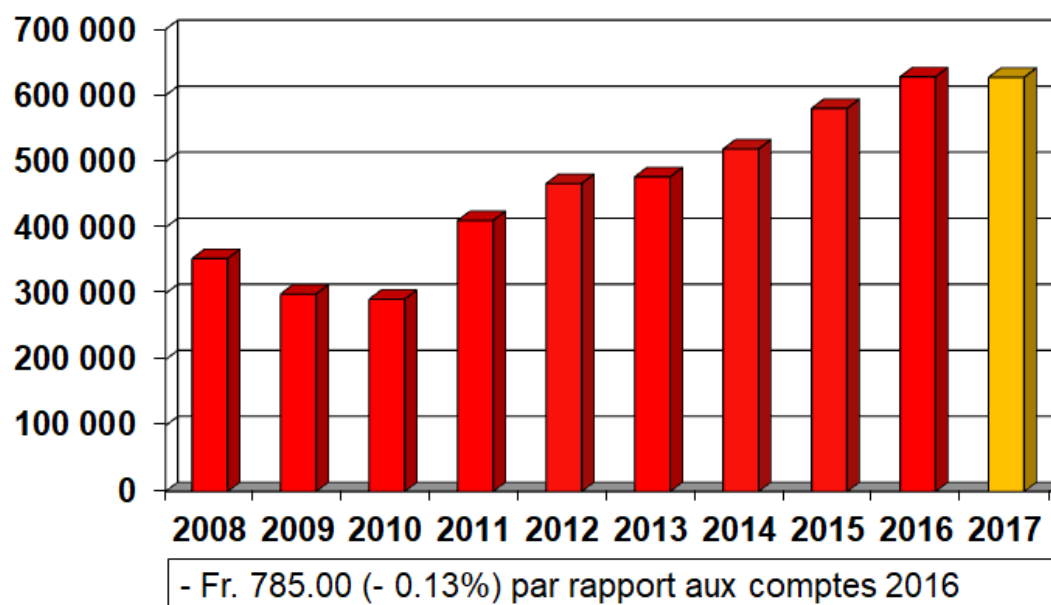


+ Fr. 27'191.00 (+ 5.40 %) par rapport aux comptes 2016

Répartition des charges de la santé :

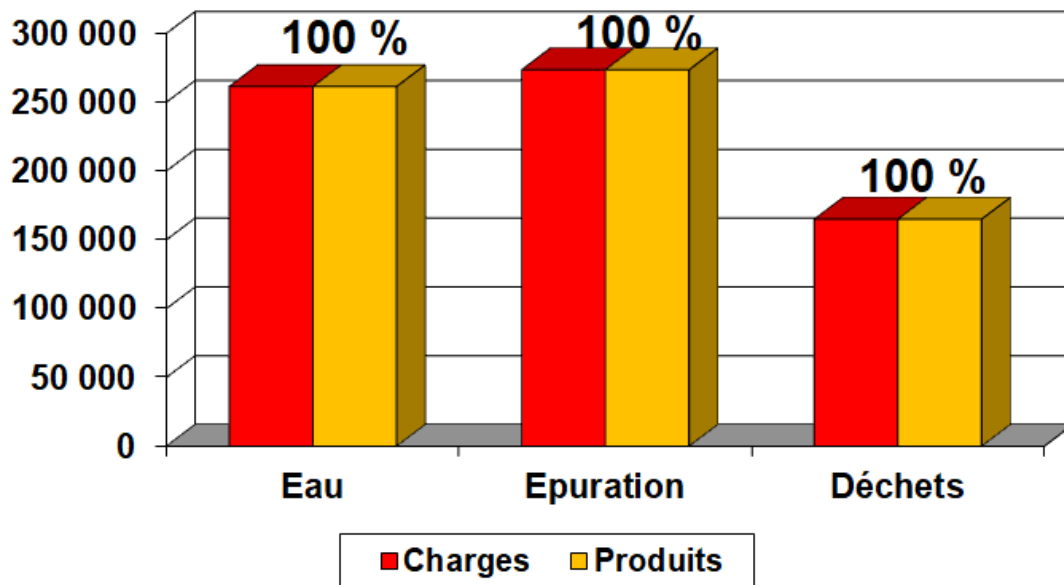


Affaires sociales et tutelles

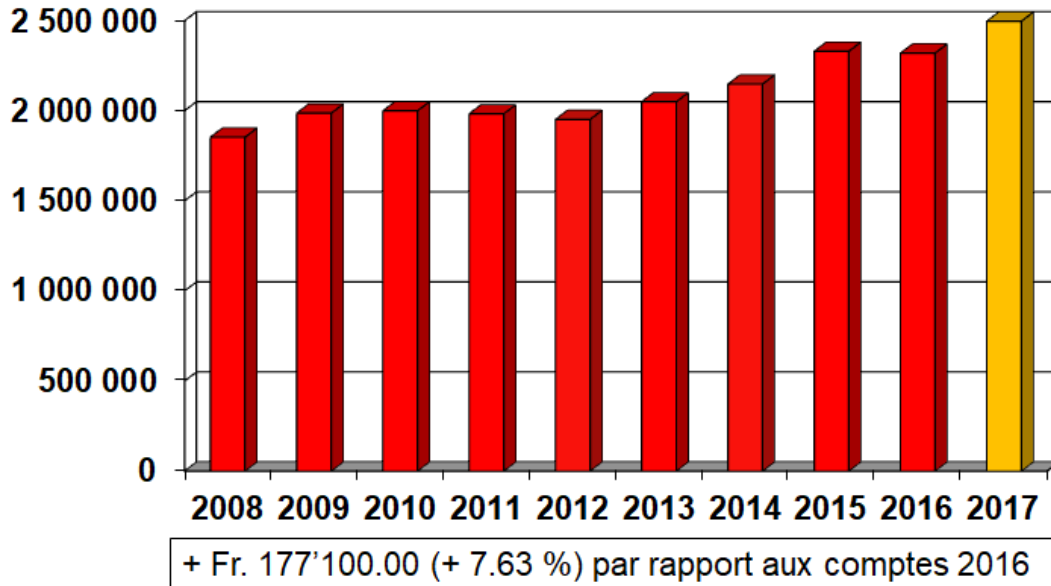


Evolution des charges liées

	Comptes 2017	Budget 2017		Comptes 2016	
Cantoniales	1'370'359.00	- 14'080.00	- 1.01%	+ 68'688.85	+ 5.28%
Régionales	1'511'148.63	+ 243'399.63	+ 19.00%	+ 129'231.32	+ 9.35%
Autres contributions	214'600.36	+ 73'883.35	+ 52.50%	+ 66'234.21	+ 44.64%
Totaux		+ 303'202.98		+ 264'154.38	

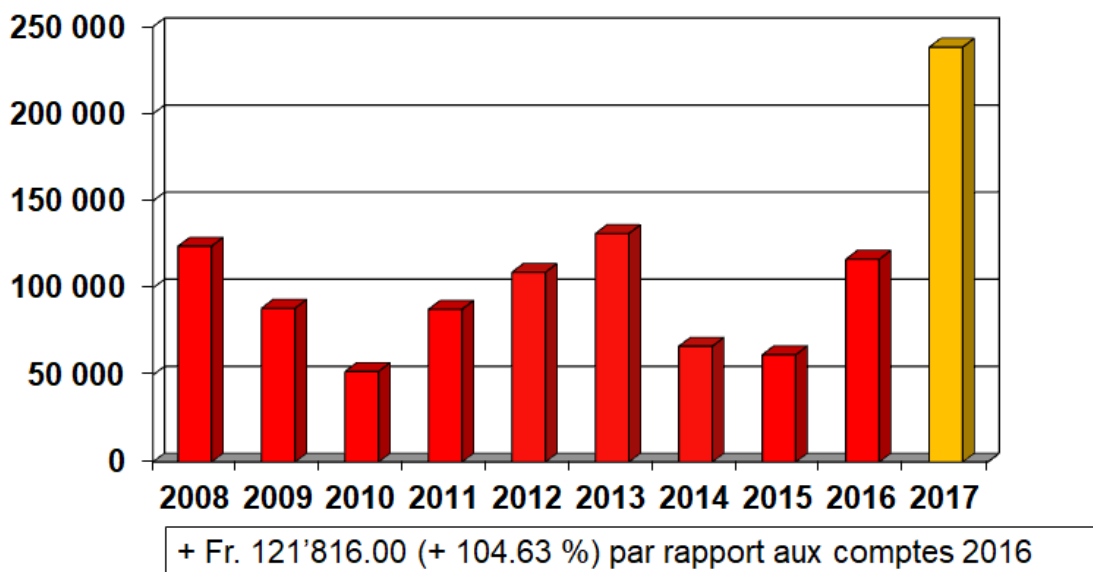
Environnement

Impôts ordinaires – personnes physiques

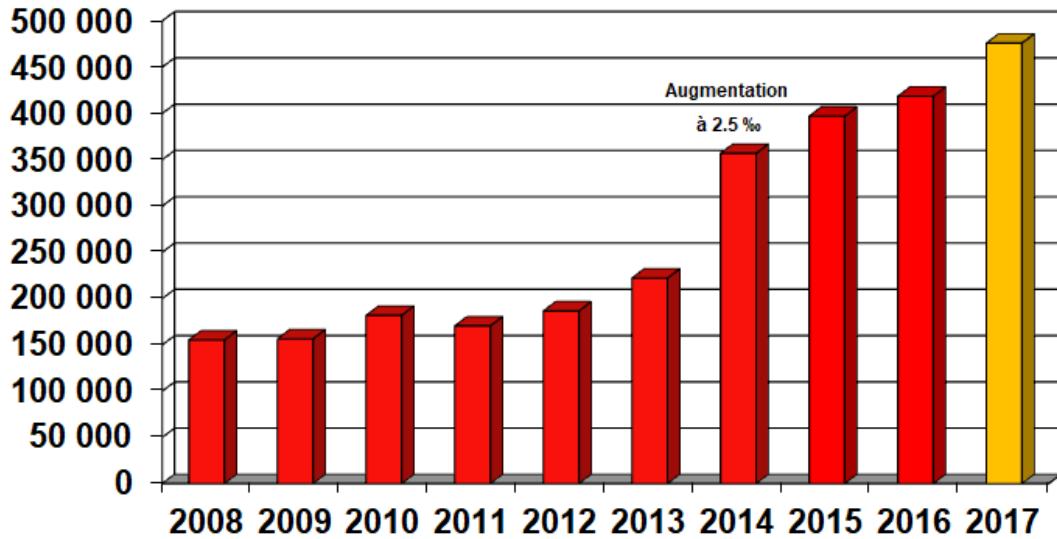


Les recettes fiscales sont en augmentation car la population progresse elle-aussi.

Impôts ordinaires – personnes morales



L'augmentation des recettes fiscales provient de l'imposition sur les entreprises, notamment dans la zone d'activité à Enney.

Contribution immobilière

+ Fr. 57'367.00 (+ 13.70 %) par rapport aux comptes 2016

2.2 Compte des investissements

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public						
2 Enseignement et formation					39'144.65	0.00
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	224'046.85	0.00	360'387.00	0.00	118'121.60	85'000.00
7 Protection et aménagement environnement	144'907.85	72'015.70	230'260.00	181'262.00	180'953.95	216'688.80
8 Economie	152'847.00	0.00	160'000.00	0.00	0.00	0.00
9 Finances et impôts	79'505.75	81'708.00	2'575'000.00	308'000.00	70'346.04	27'306.05
Totaux investissements	601'307.45	153'723.70	3'324'647.00	489'262.00	408'566.24	328'994.85
Excédents de charges/produits		447'583.75		2'836'385.00		79'571.39

3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière

Par la voix de son Président **M. Jean-Marc Wicki**, la Commission financière donne lecture du détail du rapport de la fiduciaire BDO Visura.

M. Jean-Marc Wicki donne ensuite lecture du rapport de la Commission financière sur les comptes 2017. Il s'exprime ainsi : « la Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal en date du 7 mai 2018 pour la lecture des comptes 2017. Des compléments d'information et des explications supplémentaires ont été fournies, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et d'investissement.

Selon les documents remis par la fiduciaire BDO Visura à Fribourg, la commission financière informe qu'à ce jour les comptes de fonctionnement et des investissements présentés sont conforme aux normes de la loi sur le financement des communes.

La Commission financière atteste que les comptes ont été vérifiés selon les exigences légales et elle approuve le rapport de l'organe de révision établi par BDO. La Commission financière a également pris connaissance des remarques et observations.

La Commission remercie le Conseil communal, ainsi que la Caissière Mme Carole Pasquier, d'avoir apporté l'attention nécessaire à ces comptes et écritures.

La Commission financière donne ainsi un préavis favorable et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2017 de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le bilan au 31.12.2017 et d'en donner décharge aux organes responsables. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** pose alors la question suivante : « Celles et ceux qui approuvent les comptes 2017 de fonctionnement et d'investissement le font en levant leur bulletin »

Résultat : 23 oui 0 non 0 abstention

M. le Syndic remercie Mme Carole Pasquier Caissière pour son travail.

4. Crédit complémentaire – révision du PAL

M. Olivier Pharisa explique la nécessité de ce crédit d'investissement pour la finalisation du PAL. En 2017, ce dossier a été mis à l'enquête en deux fois et il est maintenant en phase finale. Une séance a lieu le 16 mai 2018, avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, pour des divergences entre le PAL de la commune et le plan directeur cantonal.

Depuis le démarrage de l'étude du dossier en 2005, le dossier a nécessité plusieurs rapports et études complémentaires ; au 31 décembre 2017, le crédit avait déjà été dépassé de CHF 45'000.00 et le Conseil communal a estimé à CHF 35'000.00 les honoraires finaux. Ce crédit est financé par les liquidités de la caisse.

but : financer la fin des travaux de la révision du PAL
montant CHF 80'000.00
CHF 45'000.00 déjà utilisés à fin 2017 – CHF 35'000.00 à prévoir pour 2018.
Cet investissement sera financé par les liquidités de la caisse

5. Rapport de la Commission financière :

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 80'000.00 pour la révision du PAL. Les détails de la charge financière ont été présentés et la Commission financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Syndic** pose la question suivante :
Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 80'000.00, pour finaliser la révision du PAL, montant financé par les liquidités de la caisse, le font en levant leur bulletin.

Résultat : 29 oui 0 non 0 abstention

6. Crédit complémentaire – routes à Estavannens

M. Charles Rime explique la nécessité de refaire le chemin gravelé Chemin des Rez de la Ferrannaz jusqu'au Recardets à Estavannens.

Le caisson du chemin, puis des tronçons de canalisations, seront mis à neuf. Depuis le passage dans la forêt, le chemin se composera de 2 bandes de roulement en béton.

But : réfection du chemin gravelé, Route Chemin des Rez de la Ferrannaz et des Recardets, jusqu'au passage du ruisseau dans la forêt. Pose d'un revêtement bitumineux.

Montant	CHF 407'456.00
Subventions	CHF 245'220.00
Participations des autres propriétaires	CHF 62'236.00
Solde à charge de Bas-Intyamou	CHF 100'000.00
Financement emprunt	
Charge financière annuelle	
Intérêts financiers	CHF 1'000.00
Amortissement 15% dès 2019	CHF 15'000.00

M. Alexandre Ecoffey demande si d'autres habitations sont prévues dans le secteur ?

M. Charles Rime répond que non, le PAL ne permet plus de nouvelles constructions. Il précise encore que ces travaux ont un intérêt agricole prépondérant et que la subvention du canton et de la Confédération est à plus de 67 %.

7. Rapport de la Commission financière :

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 407'456.00 au total pour la réfection de ce chemin à Estavannens. Les détails de la charge financière ont été présentés et la Commission financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 407'456.00 au total, avec les charges financières qui ont été présentées, pour la réfection du chemin Rez de la Ferrannaz jusqu'aux Recardets à Estavannens, le font en levant leur bulletin.

Résultat : 29 oui 0 non 0 abstention

8. Crédit complémentaire – pavillon scolaire – Estavannens

M. Edgar Eggen explique que, au vu de l'évolution démographique de la commune, le Conseil communal se voit contraint d'ouvrir une classe supplémentaire en raison de l'augmentation du nombre des élèves.

Après avoir examiné plusieurs solutions, dont la réouverture de la classe de Villars-sous-Mont, le Conseil communal s'est approché de la commune de Crésuz pour reprendre le pavillon scolaire qui ne sera plus utilisé. En effet, la Direction de l'Instruction publique, de la culture et des sports n'autorise pas l'ouverture d'une classe isolée telle qu'à Villars-sous-Mont.

La solution d'un pavillon scolaire provisoire est la moins onéreuse. Ce pavillon sera installé entre le bâtiment de l'école et la propriété de M. et Mme Conus.

La dépense est la suivante :

but : acquisition et installation d'un pavillon scolaire en raison de la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire à la rentrée scolaire 2018.

Montant	CHF 60'000.00
Subventions	CHF 10'500.00
Solde à charge de Bas-Intyamont	CHF 49'500.00
Financement emprunt	
Charge financière annuelle	
Intérêts financiers	CHF 495.00
Amortissement 15% dès 2019	CHF 9'900.00

M. Marc-Henri Favre demande combien de temps ce pavillon va rester en place.

M. Olivier Pharisa répond que le permis de construire devrait être délivré pour 8 ans maximum.

M. Marc-Henri Favre demande où en est la fusion des cercles scolaires ?

M. Claudio Derada lui répond que même la fusion des cercles de Bas et Haut-Intyamou ne résoudra pas le problème des locaux car Haut-Intyamou n'en a pas non plus.

M. Edgar Eggen précise que, selon les effectifs à ce jour, la classe supplémentaire n'est nécessaire qu'un an. Cependant, les projections sont compliquées à faire, on ne sait jamais la composition des familles qui vont arriver dans la commune.

M. Alexandre Ecoffey demande si une dérogation n'est pas possible.

M. Claudio Derada répond que déjà cette année, nous avons bénéficié d'une dérogation. Il y a eu plusieurs contacts avec la DICS et pour cette année, c'est exclu.

Mme Corinne Kolly demande si la commune de Grandvillard participe à ces frais.

M. Edgar Eggen explique que les communes financent les bâtiments et que les salles sont louées au cercle scolaire.

Mme Carole Pasquier précise que pour 2017, la location des salles pour les écoles se monte à CHF 45'000.00. Ce chiffre va forcément augmenter l'année prochaine puisqu'il y a aura une classe supplémentaire.

Mme Corinne Kolly estime que Bas-Intyamou investit beaucoup par rapport à l'autre commune.

M. Olivier Pharisa explique que la question de la répartition des classes par âge des enfants a aussi été prise en compte. Il n'est pas impossible que Grandvillard ne doive pas aussi trouver une solution à terme.

Mme Françoise Donzallaz revient sur la vision des effectifs à long terme. Elle s'inquiète de voir que la commune réagit dans l'urgence.

M. Edgar Eggen rappelle que les effectifs sont très difficiles à évaluer. La commune n'arrive pas à projeter le nombre d'enfants qui arriveront, et surtout quand ils arriveront.

M. Claudio Derada cite le cas de la commune de Le Pâquier qui a vu sa population augmenter fortement avec la construction de nouveaux logements, mais pas d'enfants arrivés.

Mme Corinne Kolly estime que la commune doit aussi se pencher sur les possibilités du PAL. Beaucoup de villas vont être construites à Enney, cela risque d'amener des familles.

M. Olivier Pharisa est conscient de cet élément ; par contre, on ne peut pas dire qui viendra et surtout dans quel délai. C'est très difficile à estimer.

M. Pierre-Alain Conus demande les surfaces de ce pavillon.

M. Edgar Eggen répond que la salle doit avoir 81 m² intérieure. Plus les sanitaires, les vestiaires, l'emprise au sol est d'environ 100 m². Ce pavillon se trouvera en dessous de l'abribus.

M. Pierre-Alain Conus demande si le mobilier est compris dans le prix.
M. Olivier Pharisa explique que la commune peut récupérer du mobilier au CO de La Tour de Trême.

M. Dominique Pharisa demande si la commune de Grandvillard ne peut pas trouver une solution de son côté.

M. Manuel Francey, qui était un ancien de la commission scolaire et ancien conseiller communal, explique que la convention prévoit la répartition des classes selon le nombre d'enfants dans chaque commune. Nous étions en déficit de locaux au moment de la construction de l'école d'Estavannens.

M. Claudio Derada attend de la stabilité au niveau des constructions. Il n'est pas impossible de construire 2 classes sur le nouveau bâtiment scolaire à Estavannens.

Mme Françoise Donzallaz demande comment la commune va faire si les chiffres continuent d'augmenter ?

M. Claudio Derada répond que les communes de Grandvillard et Haut-Intyamont devront aussi trouver des solutions.
Il explique aussi que la DICS n'est pas favorable à subventionner des écoles qui se trouveraient aux extrémités de la vallée. La DICS est favorable à construire plutôt au centre de la vallée, ceci en vue de la fusion des cercles.

M. Eric Barras explique que le projet de fusion va être étudié mais que rien ne presse car Haut-Intyamont a maintenant les 8 classes exigées par la loi scolaire. Cette commune doit étudier un projet de construction d'une école.
Néanmoins, le Conseil communal garde à vue le confort des enfants et la qualité de l'enseignement.

M. Pierre-Alain Conus demande si Bas-Intyamont a la possibilité de faire 2 salles à Estavannens.

M. Olivier Pharisa explique que les pavillons peuvent être empilés sur 2 étages.

M. Pierre-Alain Conus relève que la descente vers ce pavillon est dangereuse en hiver, à cause des escaliers.

M. Marc-Henri Favre constate que c'est une solution très avantageuse pour aménager une classe pour une durée provisoire.

Mme Corinne Kolly s'inquiète du confort à l'intérieur de ces pavillons. Souvent il y fait très chaud en été et très froid en hiver.

M. Eric Barras est d'accord sur le fait que ce pavillon n'offrira pas le même confort qu'une construction en dure. Cependant, c'est bien isolé et bien chauffé.

9. Rapport de la Commission financière :

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 60'000.00 pour l'installation d'un pavillon scolaire à Estavannens.

Les détails de la charge financière ont été présentés et la Commission financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 60'000.00 au total, avec les charges financières qui ont été présentées, pour l'installation d'un pavillon scolaire à Estavannens, le font en levant leur bulletin.

Résultat :	29 oui	0 non	0 abstention
------------	--------	-------	--------------

10. Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud fribourgeois

M. Edgar Eggen résume l'historique du dossier en citant les éléments suivants :

- obligation des communes assurer l'organisation et l'exploitation des services d'ambulances
- tâche confiées par les communes des 3 districts du Sud du canton à leur réseau de santé respectif
- gestion du personnel, de l'administration et des finances confiées à l'HFR
- dénonciation par l'HFR de la convention de gestion pour les ambulances du Sud du canton

Un groupe de travail a été mis sur pied et les représentants des 3 districts du sud du canton ont décidé de reprendre cette gestion à 100 %. Les délégués des communes ont été informés en octobre dernier, lors d'une soirée d'information.

Tenant compte de la constitution du canton de Fribourg, de la loi sur la santé et de la loi sur les communes, il a été proposé de constituer une association de communes au sens de l'article 107 de la LCo.

Pour simplifier les assemblées, les communes ont la possibilité de se faire représenter par leur réseau santé respectif.

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association mis en consultation publique.

Le comité est composé d'un représentant politique par district, des trois directeurs des réseaux santé, du Préfet de la Glâne et du directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeois avec voix consultative.

Les assemblées des communes concernées sont maintenant appelées à approuver la constitution de la nouvelle association et les statuts y relatifs.

Au vu de ces explications, le Conseil communal soumet à l'assemblée communale, pour approbation, l'adhésion à la nouvelle association de communes, les statuts de l'Ambulance Sud Fribourgeois.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent l'adhésion de la commune de Bas-Intyamon à l'association des communes pour l'Ambulance du Sud Fribourgeois, ainsi que les statuts y relatifs, le font en levant leur bulletin.

Résultat : 29 oui 0 non 0 abstention

11. Divers

Remplacement d'un tracteur :

M. Charles Rime explique à l'assemblée que le tracteur stationné à Villars-sous-Mont est à bout de souffle et les réparations coûtent très cher. Il informe que le Conseil communal a l'intention de remplacer ce tracteur par un tracteur neuf, acquis en leasing sur 5 ans.

Cela reviendrait à financer un tracteur avec lame à neige neuf pour CHF 75'000.00 sur 5 ans.

M. Manuel Francey s'étonne qu'il ne s'agisse pas d'un crédit d'investissement et que cela ne soit pas soumis au vote.

Mme Véronique Dey rapporte les informations qu'elle a obtenues du service des communes :

- Le véhicule ne nous appartient pas
- Donc pas de comptabilisation en investissement
- Pas d'obligation de vote spécifique puisque ce n'est pas comptabilisé dans les investissements mais au fonctionnement
- Dès que le véhicule appartiendra à la commune, on pourra comptabiliser la valeur résiduelle

Dès lors, le vote n'est pas requis pour cet objet.

M. Pierre-Alain Conus demande si d'autres véhicules devraient être remplacés ?

M. Charles Rime explique que la commune renouvelle le parc lorsque c'est nécessaire.

PAL :

M. André Piccand vient pour sa part sur la question du plan d'aménagement local. Il a reçu une décision du conseil communal sur l'opposition qu'il a formulée à l'encontre de la zone du camping. Il n'est pas d'accord que la résidence y soit permise à l'année, et relève que les constructions pourront s'élever à 7.5 m selon le nouveau règlement communal d'urbanisme (RCU). Il précise encore qu'une surface de 5'000 m² est prévue pour l'extension du site, sur des surfaces agricoles toutes plates. Ce site devient une colonie et il n'y a bientôt plus d'espace pour les tentes et les caravanes.

M. Olivier Pharisa lui répond que les constructions en dur sur ce secteur sont permises uniquement pour les locaux communs, soit la buvette, les sanitaires. Le Conseil communal ne souhaite pas étendre les possibilités de résider à l'année dans ce camping et il s'en réfère au règlement de 2014 édité en la matière et qui fixe les conditions de résidence.

Pour la zone qui est en réserve, les 5'000 m² ne sont pas en plus ; il s'agit du déplacement de la surface prévue initialement en dessous de la ligne de chemin de fer. Elle n'a pas été augmentée.

Il précise encore que cette surface s'inscrit sur du terrain communal et que seule la commune décidera si elle accepte ou pas l'extension du camping sur sa propriété. En ce sens, il sera exigé un PAD, qui règlera beaucoup de questions comme la nature des constructions, les questions de résidences, etc...

M. André Piccand revient sur les 5'000 m² qui ont été promis au camping pour son extension.

M. Claudio Derada rappelle que ce n'est pas de la surface en plus, mais qu'elle a été déplacée. Il rappelle qu'il s'agissait d'une condition pour la pérennité du camping. Néanmoins, la commune reste propriétaire du terrain et c'est elle qui décidera s'il y a extension ou pas.

M. André Piccand estime que la commune s'est trop engagée, d'autant plus si elle veut limiter le nombre d'habitants sur le site. Il n'est pas d'accord non plus de voir s'élever des constructions à 7.5 m de haut, cela représentera des bungalows à 2 étages.

Il estime aussi que l'agriculture perd beaucoup avec les 5'000 m² de terres à plat.

M. Olivier Pharisa précise que la commune a dézonné 20'000 m² de surfaces en zone d'intérêt général, au profit de l'agriculture. Il est conscient que la commune doit être attentive aux constructions sur le site du camping, mais ces questions se régleront dans le PAD.

M. Alexandre Ecoffey est d'avis que le camping doit rester un lieu de vacances.

M. Olivier Pharisa répond que c'est une mode et qu'il s'agit de la liberté de chacun.

M. Dominique Pharisa s'inquiète de la manière dont ces habitants du camping paient leurs impôts.

Mme Erika Dupont explique que le règlement actuel pour le camping est très bien respecté. Le gérant annonce les résidents à l'année et ceux-ci s'inscrivent au contrôle des habitants. Dès lors, ils ont les mêmes droits et obligations que n'importe quel contribuable.

Fibre optique :

M. le Syndic revient sur les sondages qui ont été faits à Villars-sous-Mont et Enney pour raccorder les habitations à la fibre optique FTTH. Si le projet semble acquis à Villars-sous-Mont, il est toujours possible de s'annoncer à la FTTH pour les gens d'Enney. Il encourage ainsi les gens d'Enney.

Cimetière d'Enney :

M. Jean-Joseph Thédy félicite les ouvriers de la commune pour l'aménagement réalisé au cimetière d'Enney. Il trouve ceci très bien. Par contre, il aurait souhaité que des dallages soient posés sur les chemins, pour permettre l'accès aux personnes qui utilisent un déambulateur ou un fauteuil roulant.

Routes :

Mme Corinne Kolly soulève que la nouvelle route qui relie le quartier du Tôt à la Route cantonale a été ouverte il y a quelques temps. Cependant, le trafic est très rapide sur ce tronçon de route cantonale et elle demande si le panneau 50 km/h ne pourrait pas être avancé.

M. Charles Rime explique que c'est le canton qui fixe les règles en matière de signalisation sur la route cantonale. Ceci a été demandé, mais refusé. Il précise en outre que la pose du tapis final sur cette route et le marquage définitif seront réalisés d'ici la fin du mois de mai, selon les conditions météo.

Mme Marcelle Page constate que le carrefour au centre d'Enney est très dangereux ; en effet, avec les travaux à l'auberge, des véhicules ou machines masquent la visibilité déjà moindre sur la route cantonale.

Transports scolaires :

Mme Françoise Donzallaz revient sur la question des effectifs scolaires. Elle s'inquiète des transports scolaires.

M. Edgar Eggen explique que les TPF vont reprendre les transports scolaires dans le cercle scolaire dès janvier 2019.

AES :

Mme Christel Jorry Doumy demande si des personnes ont déjà été engagées à l'AES pour succéder à Mme Sonia Pereira Granja et Claudine Buchs.

M. Claudio Derada répond que le recrutement de deux collaboratrices est en cours.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie chacun pour sa participation à ces débats. Il clôt la séance à 21.30 h.

La Secrétaire :

E. Dupont

Le Syndic :

C. Derada

provisoire